



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent quarante-neuvième session

Rome, 16-20 juin 2014

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à la pratique établie, le Conseil est informé des débats d'autres instances intéressant l'Organisation. Les exposés présentés à la cent quarante-neuvième session du Conseil porteront sur les thèmes suivants:

- 1) Collaboration entre les organismes dont le siège est à Rome: Projet commun pour la réduction des pertes de produits alimentaires.
- 2) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- 3) Sommet sur le climat sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU (New York, 23 septembre 2014).
- 4) Programme relatif aux zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*Common Oceans*).
- 5) Sommet mondial d'action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue.
- 6) Examen de l'arrangement international sur les forêts.
- 7) Quatorzième Congrès forestier mondial.
- 8) Année internationale de l'agriculture familiale (2014).

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent quarante-neuvième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj982f

I. Collaboration entre les organismes dont le siège est à Rome: Projet commun pour la réduction des pertes de produits alimentaires

1. En décembre 2013, les trois organismes dont le siège est à Rome ont signé une première entente en vue de la mise en œuvre conjointe d'un projet visant à réduire les pertes de produits alimentaires dans les pays en développement, financé par la Direction suisse du développement et de la coopération. Ils travailleront en collaboration dans le cadre de ce projet qui aura une durée de trois ans et sera axé sur la réduction des pertes de céréales et de légumineuses, en particulier le maïs, le riz, les haricots et le niébé, des denrées de base qui apportent une importante contribution à la sécurité alimentaire mondiale et ont une grande incidence sur les moyens d'existence de millions de petits exploitants agricoles. À l'échelle mondiale, cette initiative conjointe permettra de faire connaître les moyens les plus efficaces de réduire les pertes après récolte et aidera les pays à mettre en place des politiques et des règlements pour lutter contre le gaspillage aux niveaux national et régional. En mobilisant les forces de chacune des trois institutions ayant leur siège à Rome, le projet commun aura un impact significatif, incitant les États Membres à prendre des mesures pour réduire les pertes de produits alimentaires. Il devrait servir de modèle pour renforcer la collaboration entre ces organismes et la porter à une plus grande échelle.

II. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

2. La résolution 14/2011 adoptée par la Conférence à sa trente-septième session, tenue en juin 2011, se félicite que les gouvernements aient décidé de créer la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et autorise le Directeur général à proposer de mettre en place et de (co-)héberger la Plateforme, ou de lui apporter tout autre appui, avec d'autres organisations internationales compétentes, sous réserve que les dépenses soient couvertes par des ressources extrabudgétaires. À sa première session, en janvier 2013, la Plénière de la Plateforme a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'assurer le secrétariat de la Plateforme et a invité le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à établir un lien institutionnel avec la Plateforme en instituant un partenariat de collaboration aux travaux de la Plateforme et de son secrétariat. Suite à cette demande, les quatre organismes des Nations Unies ont élaboré un projet d'accord de partenariat de collaboration, en étroite concertation avec le secrétariat de la Plateforme.

3. À sa deuxième session, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 9 au 15 décembre 2013, la Plénière s'est félicitée de la collaboration des quatre organismes des Nations Unies avec la Plateforme. Après avoir examiné et approuvé l'accord de partenariat de collaboration, elle a invité les organismes à y souscrire. Dans le cadre de cet accord, la FAO mettra ses compétences spécialisées et ses connaissances au service de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme pour 2014-2018, qui prévoit le lancement de plusieurs évaluations thématiques et méthodologiques relevant du mandat de l'Organisation, y compris une procédure accélérée pour l'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire.

III. Sommet sur le climat sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU (New York, 23 septembre 2014)

4. Le Sommet sur le climat se tiendra à New York le 23 septembre 2014 à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies. Cette plateforme publique permettra aux dirigeants au plus haut niveau de dynamiser l'action sur le terrain par des mesures ambitieuses visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience face au changement climatique, et de mobiliser la volonté politique de conclure un accord mondial d'envergure dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) d'ici à 2015. Un certain nombre de «domaines d'action» ou d'initiatives multipartites devraient être lancés à l'occasion du Sommet. La réunion de haut niveau (*Abu Dhabi Ascent*) qui a été organisée à Abou Dhabi, les 4 et 5 mai 2014, par les Émirats arabes unis,

a donné une impulsion au processus du Sommet sur le climat et offert un espace de discussion sur les «domaines d'action» envisagés.

5. La FAO s'est engagée en particulier dans deux domaines d'action, l'agriculture intelligente face au climat et le déboisement. Suite à la troisième Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 3 au 5 décembre 2013, un certain nombre de pays et d'organisations ont pris l'initiative de créer une Alliance mondiale en faveur d'une agriculture intelligente face au climat. L'objectif est de dynamiser l'action et de promouvoir l'établissement de partenariats qui aideront les pouvoirs publics, les agriculteurs, les scientifiques, les entreprises et la société civile à adapter les pratiques agricoles, les systèmes alimentaires et les politiques afin de favoriser un accroissement de la productivité agricole et des revenus, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique. Cette Alliance devrait être lancée officiellement au cours du Sommet.

6. La FAO intervient également, en collaboration avec d'autres partenaires, dans un autre domaine d'action, celui de l'utilisation des terres et des forêts. Cette initiative, qui est au cœur même de la mission de l'Organisation, est pilotée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle vise à réduire le déboisement et à favoriser la régénération des forêts grâce à des politiques efficaces en matière d'utilisation des terres, à une meilleure gouvernance des forêts et à des mesures d'incitation économique plus énergiques. À cet égard, la FAO devra soutenir la mise en œuvre de ce domaine d'action et contribuer à en évaluer l'incidence et à mesurer les progrès accomplis en apportant son appui à la collecte et à l'analyse des données pertinentes.

IV. Programme relatif aux zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*Common Oceans*)

7. Le Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, également connu sous le nom de *Common Oceans*, vise à promouvoir la gestion efficace et durable des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, afin de favoriser l'accomplissement des objectifs mondiaux convenus dans les instances internationales. Ce programme, qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sera piloté par la FAO, en étroite collaboration avec deux autres organismes du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'autres partenaires.

8. Cette initiative de grande envergure, novatrice et unique, a été lancée en 2014 pour une période de cinq ans et fait intervenir un large éventail de partenaires. Elle s'articule autour de quatre projets: gestion durable des ressources thonières et conservation de la biodiversité; utilisation durable des ressources biologiques des eaux profondes et conservation de la biodiversité; partenariat Océans pour une pêche durable et la conservation de la biodiversité; et renforcement des capacités au niveau mondial pour une gestion efficace des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Dans le cadre de ces projets, les pouvoirs publics, les organes de gestion régionaux, la société civile, le secteur privé, les universités et le secteur des pêches joindront leurs efforts pour assurer l'utilisation et la conservation durables de la biodiversité et des services écosystémiques dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

V. Sommet mondial d'action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue

9. Le Sommet mondial d'action pour les océans, organisé en collaboration par le Gouvernement néerlandais, la Banque mondiale et la FAO, s'est tenu à la Haye du 22 au 26 avril 2014. Il a permis de définir un certain nombre d'étapes mesurables vers l'accomplissement des principaux objectifs convenus au niveau international concernant la pêche, l'aquaculture, la protection de l'habitat et la réduction de la pollution. Les participants ont insisté sur la nécessité de s'attaquer aux prochains défis que constitue la mise en œuvre effective d'approches intégrées faisant intervenir des partenaires des

secteurs public et privé et permettant de mobiliser les financements nécessaires et de catalyser une bonne gouvernance des océans, tout en apaisant les tensions et en assurant un équilibre entre les différentes priorités: i) croissance et conservation; ii) intérêts du secteur privé et avantages équitables pour les collectivités; et iii) zones ne relevant pas de la juridiction nationale et zones économiques exclusives (ZEE). Par ailleurs, le Sommet a fait le point des conclusions des principales conférences régionales et thématiques sur les océans déjà organisées et a indiqué la voie à suivre afin que les océans puissent figurer en bonne place parmi les priorités du programme de développement international.

VI. Examen de l'arrangement international sur les forêts

10. Conformément à la résolution E/2006/49 du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts doit être examinée en 2015 et, à l'occasion de cet examen, toute une gamme d'options seront étudiées. Cet arrangement réunit le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), une commission opérationnelle de l'ECOSOC et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui est une alliance volontaire présidée par la FAO et réunissant 14 organisations et instruments internationaux dotés d'un solide mandat international en matière de forêts. Une étape importante de ce processus d'examen a été la première réunion du Groupe spécial d'experts sur l'arrangement international sur les forêts, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 24 au 28 février 2014, avec la participation de plus de 170 experts venus des pays membres du FNUF. À cette occasion, la FAO a présenté un exposé sur les accomplissements du PCF depuis sa création, les points forts du Partenariat, ses faiblesses et les éventuels arrangements futurs.

11. Les activités du PCF et la contribution fournie par la FAO, y compris son rôle de chef de file, ont été reconnues par le Groupe spécial d'experts et le FNUF, qui ont souligné le rôle fondamental que joue le Partenariat dans la mise en œuvre des décisions du Forum, dont il éclaire également les débats. Toutefois, il a été noté que les attentes à l'égard du PCF pourraient être supérieures aux capacités de celui-ci et que de nouveaux efforts étaient nécessaires afin qu'il puisse répondre à cette demande croissante et tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette forme de partenariat, unique au sein du système des Nations Unies. La FAO continuera de jouer un rôle actif aussi bien dans l'examen de l'arrangement international sur les forêts qu'au sein du PCF, en sa qualité de président, et travaillera en collaboration avec les membres pour renforcer le Partenariat et pouvoir ainsi mieux répondre aux attentes des États membres, conformément aux recommandations de l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts.

VII. Quatorzième Congrès forestier mondial

12. À sa cent quarantième session (novembre-décembre 2010), le Conseil a accepté la proposition du Gouvernement sud-africain d'accueillir le quatorzième Congrès forestier mondial, qui se tiendra à Durban du 7 au 11 septembre 2015. Le Congrès, qui est le premier à être organisé en Afrique, est ouvert aux participants de tous les secteurs: organisations gouvernementales, ONG, secteur privé, organismes scientifiques et professionnels et particuliers. Les femmes, les jeunes et le secteur privé sont les principaux groupes cibles. Les congrès précédents ont attiré entre 3 000 et 7 000 participants. Le thème principal du Congrès 2015 sera «Les forêts et les populations: investir dans un avenir durable». Les travaux seront centrés sur les priorités socioéconomiques du secteur, à savoir: la contribution des forêts et de la foresterie au développement durable au niveau national, l'emploi, l'équité, l'éradication de la pauvreté et la lutte contre la faim, ainsi que la promotion d'une gestion durable des forêts de la part des pouvoirs publics, y compris la prise en compte de considérations d'ordre environnemental telles que le changement climatique et l'eau. Le Congrès 2015 offrira aux membres de la communauté forestière mondiale l'occasion de mettre en commun leurs compétences spécialisées et leurs données d'expérience, afin d'élaborer une nouvelle vision pour l'avenir. De plus, la tenue du quatorzième Congrès arrivera à point nommé, en concomitance avec l'adoption en 2015 des nouveaux objectifs de développement durable.

VIII. Année internationale de l'agriculture familiale (2014)

13. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale», invitant la FAO à en faciliter la célébration. L'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) a été officiellement lancée le 22 novembre 2013 au Siège de l'ONU à New York et cinq ambassadeurs spéciaux ont été nommés à cette occasion. L'Organisation a pris part à plusieurs événements visant à sensibiliser la communauté internationale au rôle de l'agriculture familiale tout au long de l'Année internationale, y compris les cinq Dialogues régionaux auxquels ont participé les différentes parties prenantes: petits exploitants agricoles, organisations compétentes, représentants des gouvernements, secteur privé, organisations de la société civile et chercheurs. Ces dialogues visaient à recenser les principaux enjeux et possibilités en matière d'agriculture familiale dans chaque région, ainsi que les principes cardinaux d'un environnement stratégique favorable à l'agriculture familiale, en tant qu'élément essentiel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'éradication effective de la faim et de la pauvreté rurale. À la demande du Comité directeur international de l'Année internationale, le thème de l'agriculture familiale a été intégré dans les programmes de travail des Conférences régionales de la FAO qui se sont tenues au cours du premier semestre de 2014 et ont offert une tribune pour un dialogue constructif avec les parties prenantes qui a permis de mieux définir le champ d'action et les priorités de l'Organisation en faveur de l'agriculture familiale au niveau régional.